

# **VOLET SANITAIRE DE L'ETUDE D'IMPACT**

La partie suivante est réalisée conformément à la Circulaire du 9 août 2013 relative à la démarche de prévention et de gestion des risques sanitaires des installations classées soumises à autorisation.

Au vu des activités qui seront exercées sur le site, la société CALAIS LOG INVEST ne sera pas soumise à la directive 2010/75/UE relative aux émissions industrielles, appelée directive IED. L'analyse des effets sur la santé requise sera donc réalisée sous forme qualitative, selon la circulaire.

L'évaluation du risque sanitaire sera donc limitée aux étapes suivantes :

- ↳ évaluation des émissions de l'installation,
- ↳ identification des dangers et évaluation des relations dose-réponse,
- ↳ évaluation des enjeux et des voies d'exposition.

Le cadre méthodologique choisi comme structure de référence est celui du guide méthodologique INERIS d'août 2013 sur la démarche intégrée pour l'élaboration de l'état des milieux et des risques sanitaires.

Ce guide précise que l'évaluation des risques sanitaires concerne l'impact des rejets atmosphériques (canalisés et diffus) et aqueux de l'installation classée sur l'homme, exposé directement ou indirectement après transferts via les milieux environnementaux (air, sols, eaux superficielles et/ou souterraines et/ou chaîne alimentaire ...).

Au regard des thèmes de l'Etude d'Impact développés ci-avant, le fonctionnement des installations engendrera des effluents aqueux et des rejets atmosphériques. Il s'agit alors d'étudier les risques chroniques liés à une exposition à long terme des populations riveraines aux polluants atmosphériques et aqueux émis par le site. Ces populations sont positionnées hors périmètre du site et dans le domaine d'étude appelé aussi zone d'étude.

# SOMMAIRE DETAILLE

<b>1</b>	<b>CONCEPTUALISATION DE L'EXPOSITION .....</b>	<b>195</b>
1.1	EVALUATION DES EMISSIONS DE L'INSTALLATION .....	195
1.1.1	<i>Synthèse de l'étude d'impact .....</i>	<i>195</i>
1.1.2	<i>Description des sources .....</i>	<i>195</i>
1.1.3	<i>Sélection des substances d'intérêt.....</i>	<i>198</i>
1.2	EVALUATION DES ENJEUX ET DES VOIES D'EXPOSITION.....	199
1.2.1	<i>Délimitation de la zone d'étude .....</i>	<i>199</i>
1.2.2	<i>Contexte environnemental et usages.....</i>	<i>199</i>
1.2.3	<i>Caractérisation des populations.....</i>	<i>204</i>
1.2.4	<i>Autres études sanitaires d'impact.....</i>	<i>207</i>
1.2.5	<i>Schéma conceptuel.....</i>	<i>208</i>
<b>2</b>	<b>CONCLUSION DE L'ÉVALUATION DU RISQUE SANITAIRE .....</b>	<b>208</b>
<b>3</b>	<b>METHODOLOGIE DE L'ÉVALUATION DU RISQUE SANITAIRE .....</b>	<b>209</b>

## **1 CONCEPTUALISATION DE L'EXPOSITION**

### **1.1 EVALUATION DES EMISSIONS DE L'INSTALLATION**

#### **1.1.1 SYNTHÈSE DE L'ÉTUDE D'IMPACT**

L'inventaire des sources réalisé dans l'étude d'impact est synthétisé dans le tableau suivant :

<b>Milieux physiques</b>	<b>Emissions</b>	<b>Mode de traitement et de gestion</b>	<b>Mode de fonctionnement</b>	<b>Impact résiduel</b>
Eaux de surface Eaux souterraines Sol/sous-sol	Eaux sanitaires	Réseau communal vers la STEP de Calais « Monod » puis milieu naturel (le Canal de Marck)	Normal	/
	Eaux pluviales de toitures	Rejet direct au réseau communal vers bassin de tamponnement de la ZAC de la Turquerie puis rejet au milieu naturel (Watergang du Sud)	Normal	/
	Eaux pluviales de voiries et parking véhicules légers	Traitement in situ (décantation/séparateur d'hydrocarbure) puis acheminement vers bassin de tamponnement de la ZAC de la Turquerie puis rejet au milieu naturel (Watergang du Sud)	Normal	/
Air	Gaz de combustion Aérothermes	Captation des gaz de combustion puis rejet canalisé en toiture	Normal	Faible
	Gaz d'échappement des véhicules	Diffus via pots catalytiques	Normal	/

#### **1.1.2 DESCRIPTION DES SOURCES**

##### **A) REJETS AQUEUX**

En fonctionnement normal, les rejets aqueux du futur site seront constitués :

- ↳ des eaux sanitaires, assimilables à des eaux domestiques, chargées en matières organiques fécales et pouvant contenir des détergents de même nature que ceux utilisés dans une habitation, qui ne présentent pas de caractère toxique significatif pour le milieu aquatique,
- ↳ des eaux pluviales de toitures, quais, voiries et parking pouvant contenir des pollutions particulières faiblement organiques et des hydrocarbures.

Les eaux domestiques seront rejetées au réseau d'assainissement communal puis traitées par la station d'épuration de Calais « Monod » avant rejet au milieu naturel (le Canal de Marck).

Les eaux de toiture n'étant pas susceptibles d'être chargées, elles seront directement raccordées au réseau de collecte de la ZAC pour rejoindre le bassin de tamponnement avant rejet au milieu naturel.

Les eaux pluviales des voiries et parkings seront collectées par un réseau spécifique, traitées sur site par décantation puis par séparateur d'hydrocarbures avant acheminement vers le bassin de tamponnement de la ZAC et rejet à débit régulé au milieu naturel.

Les eaux pluviales susceptibles d'être polluées, notamment par ruissellement sur les voies de circulation, aires de stationnement, de chargement et déchargement, aires de stockage et autres surfaces imperméables, respecteront les conditions suivantes (valeurs limites de l'AM du 11/04/2017):

- ↵ pH compris entre 5,5 et 8,5 ;
- ↵ la couleur de l'effluent ne provoque pas de coloration persistante du milieu récepteur ;
- ↵ l'effluent ne dégage aucune odeur ;
- ↵ teneur en matières en suspension inférieure à 100 mg/l ;
- ↵ teneur en hydrocarbures inférieure à 10 mg/l ;
- ↵ teneur chimique en oxygène sur effluent non décanté (DCO) inférieure à 300 mg/l ;
- ↵ teneur biochimique en oxygène sur effluent non décanté (DBO5) inférieure à 100 mg/l.

Le fonctionnement anormal du site correspond aux périodes d'entretien, de remplacement des équipements, de dysfonctionnement des systèmes de traitements des effluents pouvant être responsable d'une émission d'hydrocarbures et de matières en suspension. Afin d'éviter la saturation du séparateur d'hydrocarbures et de garantir son efficacité, des entretiens périodiques seront réalisés par une société extérieure agréée pour la vidange.

Le fonctionnement anormal peut également correspondre à un déversement accidentel de produits liquides. Le réseau de collecte des eaux pluviales sera équipé d'une vanne de barrage permettant l'isolation d'une éventuelle pollution sur le site.

En cas d'incendie, les eaux d'extinction susceptibles d'être polluées seront confinées à l'intérieur du bâtiment et dans les quais.

**Compte tenu de la nature des rejets aqueux du site (eaux pluviales prétraitées et eaux sanitaires raccordées à une station d'épuration urbaine) de leur caractère discontinu et de l'absence d'effluents de type industriel, l'impact du projet sur le milieu eau sera négligeable.**

**Ces sources d'émissions ne sont donc pas retenues dans la suite de l'étude.**

**B) REJETS ATMOSPHERIQUES**

En fonctionnement normal, les émissions atmosphériques liées à l'exploitation de la plateforme logistique seront :

- ↳ principalement les rejets canalisés de gaz de combustion des aérothermes fonctionnant au gaz naturel (SO<sub>2</sub>, NO<sub>x</sub>, PM, CO),
- ↳ dans une moindre mesure les rejets diffus de gaz d'échappement (CO<sub>2</sub>) des poids lourds transitant par l'entrepôt et d'hydrogène (H<sub>2</sub>) associés aux opérations de charge de batterie d'engins de manutention.

**Au vu de la faible puissance des appareils de combustion (< 1 MW), de leur faible temps de fonctionnement et du combustible utilisé (gaz naturel), l'impact du projet sur le milieu air sera négligeable.**

**Ces sources d'émissions ne sont donc pas retenues dans la suite de l'étude.**

### 1.1.3 SELECTION DES SUBSTANCES D'INTERET

On distingue parmi les substances émises celles qui sont pertinentes en tant que :

- ↪ traceurs d'émission ; ou
- ↪ traceurs de risque.

Les traceurs d'émission sont les substances susceptibles de révéler une contribution de l'installation aux concentrations mesurées dans l'environnement, et éventuellement une dégradation des milieux attribuable à ses émissions. Ils sont considérés pour le diagnostic et l'analyse des milieux et lors de la surveillance environnementale.

Les traceurs de risque sont les substances émises susceptibles de générer des effets sanitaires chez les personnes qui y sont exposées. Ils sont considérés pour l'évaluation quantitative des risques.

Les critères suivants sont pris en compte pour la sélection des substances d'intérêt :

- ↪ la dangerosité de la substance ;
- ↪ la toxicité relative à la substance ;
- ↪ le flux de la substance à l'émission ;
- ↪ le comportement de la substance dans l'environnement ;
- ↪ la concentration mesurée dans l'environnement.

Etant donné la présence de population dans la zone d'étude, le critère vulnérabilité des populations et ressources est considéré par défaut.

Toutefois, compte tenu de leurs caractéristiques ou des modalités de traitement mises en œuvre, les sources d'émission décrites précédemment peuvent être cartées de l'étude.

**Dans ces conditions, aucun traceur de risque ou d'émission émis par le futur entrepôt de la société CALAIS LOG INVEST n'est retenu pour la suite de l'étude de risque sanitaire.**

## 1.2 EVALUATION DES ENJEUX ET DES VOIES D'EXPOSITION

### 1.2.1 DELIMITATION DE LA ZONE D'ETUDE

La zone d'étude correspond au périmètre d'affichage de l'enquête publique, à savoir 2 km autour du site.

### 1.2.2 CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL ET USAGES

#### A) LOCALISATION DU SITE

Le projet de plateforme logistique de la société CALAIS LOG INVEST se situe dans la ZAC de la Turquerie, sur la commune de Calais, dans le département du Pas-de-Calais (62).

Les coordonnées Lambert II du centre du projet sont les suivantes :

↻ X : 624 027 m,

↻ Y : 7 094 133 m.

L'accès au site se fera par la rue de Judée puis par le boulevard Henri Ravisse, au nord du site.

L'environnement immédiat du site est composé :

- ↻ au nord, de la ZAC de la Turquerie en cours d'aménagement et dont les terrains sont majoritairement constitués de parcelles agricoles cultivés puis d'habitations,
- ↻ à l'est, de la ZAC de la Turquerie actuellement constituée de parcelles agricoles,
- ↻ au sud, du Watergang du sud et de l'autoroute A16,
- ↻ à l'ouest, de parcelles agricoles et de l'autoroute A216.

#### B) DONNEES DE L'ETAT INITIAL

La qualité de l'air au niveau de la zone d'étude est surveillée par ATMO Hauts-de-France. La station la plus proche est la station urbaine de Calais Parmentier localisée à 2,6 km au nord-ouest du site. Les objectifs de qualité sont respectés au niveau de la station urbaine Calais Parmentier.

En 2015, la qualité écologique des eaux de surface était médiocre pour le Delta de l'Aa.

La qualité globale de la nappe d'eau souterraine de Sables du Landénien des Flandres était atteinte en 2015. La nappe de la Craie de l'Audomarois était de qualité globale mauvaise en 2015.

Le site du projet de la société CALAIS LOG INVEST n'est inclus dans aucun périmètre de protection de captage d'alimentation en eau potable (AEP).

### C) USAGES DE LA ZONE D'ETUDE

Le site d'implantation du futur entrepôt se trouve au sud de la ZAC de la Turquerie qui est en cours d'aménagement (travaux de viabilisation démarrés en 2017). Le terrain est actuellement exploité pour un usage agricole.

Dans le domaine de l'eau, les usages sensibles recensés dans la zone d'étude sont les suivants :

- ↪ Pêche à environ 1,6 km au sud-ouest du site,
- ↪ Zones agricoles à proximité du site.

Les principales infrastructures routières présentes à proximité sont les suivantes :

- ↪ l'autoroute A16 à 100 m au sud du site,
- ↪ l'autoroute A26 à 750 m au sud-ouest du site,
- ↪ la rocade portuaire A216 à 600 m à l'ouest du site,
- ↪ la route départementale D247 (rue Pascal) à 1 km à l'est du site.

La voie ferrée la plus proche passe à 550 m au nord du site.

L'aéroport le plus proche se situe à 2,6 km au nord-est du site.

La ligne de transports en commun la plus proche passe à 700 m au nord du site, sur l'avenue de Calais.

Les ICPE recensées dans un rayon de 2 km autour du projet sont les suivantes :

Noms	Activités	Régime	Distance par rapport au projet d'aménagement
Meccano	Fabrication de jeux et jouets	Enregistrement	750 m
Merck Santé SAS	Industrie pharmaceutique	Autorisation	900 m
GCS BIH COTE D'OPALE	Blanchisserie	Enregistrement	900 m
Color Biotech	Teinturerie	Autorisation	1 km
C4T France (ex ALL 4 TRUCKS)	Station-service	Autorisation	1,2 km
Opale Environnement	Traitement de déchets	Autorisation	1,2 km
Baudelet Métaux	Collecte, traitement et élimination des déchets	Autorisation	1,2 km
Calais Energie	Production et distribution de vapeur et d'air conditionné	Autorisation	1,2 km
Deret Logistique	Entrepôt logistique	Autorisation	1,5 km
AS 24 SAS	Station-service	Enregistrement	1,5 km

SCHAEFFLER CHAIN DRIVE SYSTEM	Fabrication d'engrenages et d'organes mécaniques de transmission	Autorisation	1,7 km
SEVADEC	Traitement des déchets	Autorisation	2 km
AS Recyclage	Stockage, dépollution, broyage de VHU	Autorisation	2 km
Groupe Huchin	Industrie agroalimentaire	Enregistrement	2 km

D'après les données disponibles dans le registre des émissions polluantes (IREP), les principales sources de rejets atmosphériques d'origine industrielle dans la zone d'étude sont présentées dans le tableau ci-dessous.

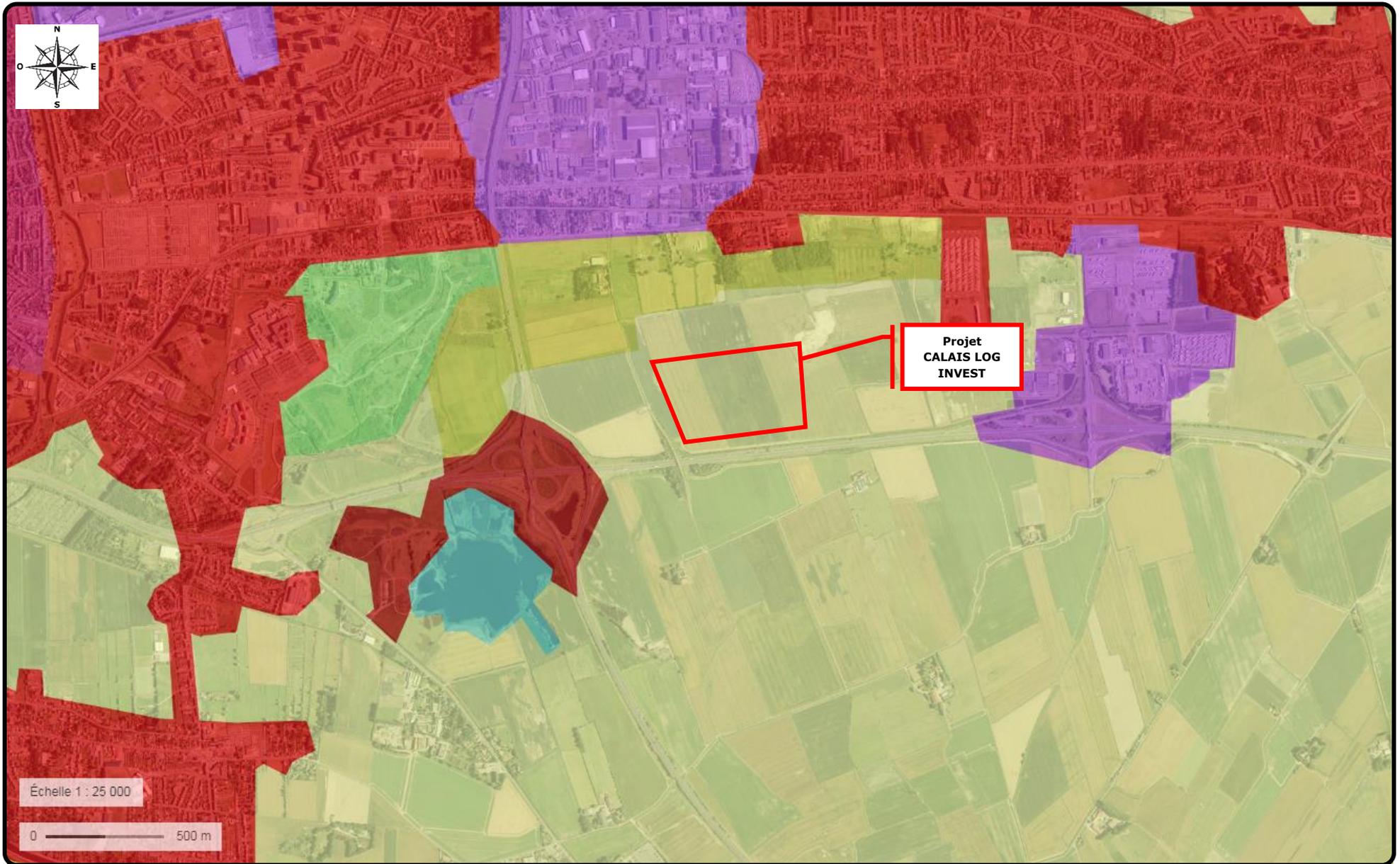
Commune	Entreprise	Activité	Données concernant certains polluants émis
CALAIS	CALAIS ENERGIE	Production et distribution de vapeur et d'air conditionné	CO2 : 14 600 t/an
CALAIS	MERCK SANTE	Fabrication de produits pharmaceutiques de base	COVM : 42,6 t/an
CALAIS	SCHAEFFLER CHAIN DRIVE SYSTEM	Fabrication d'engrenages et d'organes mécaniques de transmission	Ni : 84,7 t/an

La carte en page suivante présente l'usage des sols recensé selon la cartographie de CORINE LAND COVER. D'après cette carte, l'usage du sol au droit du site correspond à un espace agricole.



KALIÈS

# Cartographie Corine Land Cover



**Légende de la cartographie CORINE LAND COVER :**

	Tissu urbain continu		Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants
	Tissu urbain discontinu		Territoires agroforestiers
	Zones industrielles ou commerciales et installations publiques		Forêts de feuillus
	Réseaux routier et ferroviaire et espaces associés		Mangroves
	Zones portuaires		Forêts de conifères
	Aéroports		Forêts mélangées
	Extraction de matériaux		Pelouses et pâturages naturels
	Décharges		Landes et broussailles
	Chantiers		Végétation sclérophylle
	Espaces verts urbains		Forêt et végétation arbustive en mutation
	Equipements sportifs et de loisirs		Plages, dunes et sable
	Terres arables hors périmètres d'irrigation		Roches nues
	Canne à sucre		Végétation clairsemée
	Périmètres irrigués en permanence		Zones incendiées
	Rizières		Glaciers et neiges éternelles
	Vignobles		Marais intérieurs
	Vergers et petits fruits		Tourbières
	Bananaïes		Marais maritimes
	Palmeraies		Marais salants
	Caféiers		Zones intertidales
	Oliveraies		Cours et voies d'eau
	Prairies et autres surfaces toujours en herbe à usage agricole		Cours et voies d'eau temporaires
	Cultures annuelles associées à des cultures permanentes		Plans d'eau
	Systèmes culturaux et parcellaires complexes		Lagunes littorales
			Estuaires
			Mers et océans

### 1.2.3 CARACTERISATION DES POPULATIONS

Les lieux où une exposition de la population aux rejets du site est envisageable peuvent être les suivants :

- ↪ les habitats (actuels et futurs),
- ↪ les établissements recevant du public, dont les établissements accueillant des personnes sensibles : établissements scolaires, crèches, maisons de retraite, établissements de santé, centres sportifs.

#### A) DESCRIPTION GENERALE DE LA POPULATION DE LA ZONE D'ETUDE

La première habitation est une ferme isolée à 350 m au sud-est du projet, de l'autre côté de l'autoroute A16. Des lotissements s'étendent au nord de la ZAC de la Turquerie, à 380 m du projet.

Les principales zones habitées dans le secteur d'étude sont constituées par les populations des communes de Calais, Marck et Coulogne. Les informations relatives à ces populations (INSEE, recensement de la population 2015) sont reprises dans le tableau ci-dessous :

Commune	Population totale	Moins de 15 ans	Entre 15 et 59 ans	60 ans et plus
Marck	10 856	2 481	6 179	2 065
Coulogne	5 616	883	3 019	1 474
Calais	76 751	15 097	45 656	15 208

#### B) PROJETS IMMOBILIERS – ZONES A CONSTRUIRE

Au regard du PLU de Calais, le projet se trouve dans une zone destinée à recevoir, à court ou moyen terme, une partie du développement économique de Calais. Les terrains voisins ne sont pas amenés à accueillir des projets immobiliers.

#### C) ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

Les principaux établissements recevant du public à proximité du site du projet sont les suivants :

- ↪ La station-service All4Trucks et le Parking Poids-Lourds de la ZAC des Pins Transmarck à 850 mètres au Nord-Est,
- ↪ Le grossiste en vins et spiritueux The Padou Wine Superstores Transmarck à 1 200 mètres à l'Est,
- ↪ Le garage Depannauto, le restaurant Le Petit Prince, le supermarché Aldi et la boucherie Henri Boucher à 800 mètres au Nord.

**D) RECENSEMENT DES POPULATIONS SENSIBLES**

Les communes concernées comprennent également des populations dites sensibles, à savoir :

- ↳ les personnes âgées,
- ↳ les personnes malades,
- ↳ les femmes enceintes et les nouveaux nés,
- ↳ les enfants préscolaires, enfants et adolescents.

La carte page suivante localise les lieux d'exposition collective dans la zone d'étude :

- ↳ Le centre hospitalier de Calais à 1,5 km à l'Ouest.
- ↳ Jardin d'enfants 1,2,3 Soleil à 1,1 km au nord-ouest,
- ↳ Multi accueil les P'tits Meuniers à 1,6 km au nord-est,
- ↳ L'établissement Multi accueil « L'île aux enfants » à 1,8 km au nord-ouest,
- ↳ Crèche familiale « Les petits Lutins » à 1,8 km au nord-ouest,
- ↳ Lycée agricole de Coulogne, à 1,4 km au sud-ouest,
- ↳ Lycée professionnel Niemen, à 1,8 km au nord,
- ↳ Lycée professionnel du Bâtiment, à 1,8 km au nord,
- ↳ Lycée HQE Léonard de Vinci, à 1,9 km au nord,
- ↳ Ecole maternelle, à 2 km au nord-ouest,
- ↳ Ecole Mixte Eve Curie, à 1,9 km au nord-ouest,
- ↳ Ecole élémentaire Georges Andrique, à 1,2 km au nord-ouest,
- ↳ Ecole catholique Saint Charles Saint Vincent du Beau Marais, à 1,6 km au nord-ouest,
- ↳ Ecole Beau-Marais Castre, à 1,9 km au nord-ouest,
- ↳ Ecole Saint Exupéry, à 1,6 km au nord-ouest,
- ↳ Ecole Maternelle les Cascades, à 1,6 km,
- ↳ Ecole Mouchotte, à 2 km,
- ↳ Ecole maternelle des Hautes Communes, à 800 m,
- ↳ Ecole du Moulin, à 900 m,
- ↳ Collège Borin Vian, à 1,5 km,
- ↳ Centre Médico Scolaire, à 2 km au nord-ouest,
- ↳ Ehpad les Lilas, à 1,6 km, au nord-est,
- ↳ Ehpad La Roselière, 2 km à l'est,
- ↳ COSEC à 2 km à l'est,
- ↳ Complexe Sportif des Dryades, à 2 km au nord.

25 - Carte localisation des zones sensibles

Fait

### 1.2.4 AUTRES ETUDES SANITAIRES D'IMPACT

Les indicateurs de santé de la Communauté d'Agglomération du Calais sont tirés de l'étude « Ici et Ailleurs – Nouveaux indicateurs de Santé du Nord Pas-de-Calais », réalisée par l'Observatoire Régional de Santé entre 2007 et 2010, qui compare les indicateurs de santé des territoires du Nord Pas-de-Calais avec les indicateurs d'autres territoires français comparables.

L'étude fournit les indicateurs de mortalité par région administrative, par communauté d'agglomération et par région.

Le tableau suivant présente les principaux indices comparatifs de mortalité (ICM) prématurée pour la Communauté d'Agglomération du Calais (moyenne France = 100) :

	<b>Indicateurs Comparatifs de Mortalité pour la CA du Calais</b>		
	<b>Population totale avant 65 ans</b>	<b>Hommes avant 65 ans</b>	<b>Femmes avant 65 ans</b>
Mortalité toutes causes	146,6	156,4	125,9
Mortalité prématurée évitable :			
- par des actions sur les systèmes de soins	127,2	138,3	116,4
- par des actions sur les facteurs de risque individuel	166,5	171,8	148,5
Mortalité prématurée par tumeurs malignes	141,3	158,9	111,7
Mortalité prématurée par cancers des voies aéro-digestives supérieures (VADS)	217	227	128
Mortalité prématurée par cancers du larynx, de la trachée, des bronches et du poumon	152	159	115
Mortalité prématurée par cancer du côlon	134	130	140
Mortalité prématurée par cancer du sein	/	/	127
Mortalité prématurée par cancer du col de l'utérus	/	/	172
Mortalité prématurée par cancer de la prostate	/	161	/
Mortalité prématurée par maladies endocriniennes	146	142	148
Mortalité prématurée par accident de transport	73	88	27
Mortalité prématurée par abus d'alcool	156	135	244
Mortalité prématurée par maladie chronique du foie	361	377	323
Mortalité prématurée par suicides	138	142	129

La Communauté d'Agglomération du Calais connaît une surmortalité prématurée (avant 65 ans) principalement en raison des facteurs de risque individuel (consommation et abus d'alcool), mais également par cancers des voies aéro-digestives supérieures (VADS) et en raison des maladies endocriniennes.

### 1.2.5 SCHEMA CONCEPTUEL

Définition : un site présente un risque en termes d'effets sanitaires, seulement si les trois éléments suivants sont présents de manière concomitante :

- ↪ une **source** de polluants mobilisables présentant des caractéristiques dangereuses ;
- ↪ des voies de **vecteur** de transfert : il s'agit des différents milieux (sols, eaux superficielles et souterraines, cultures destinées à la consommation humaine ou animale ...) qui, au contact de la source de pollution, sont devenus à leur tour des éléments pollués et donc des sources de pollution secondaires.

Notons que dans certains cas, ces milieux ont pu propager la pollution sans pour autant rester pollués ;

- ↪ la présence de **cibles** susceptibles d'être atteintes par les pollutions. Ces cibles potentielles concernant la population riveraine par contact direct (inhalation) ou indirect (ingestion) tels que les consommateurs de produits potagers dont les jardins sont situés dans la zone d'étude, les consommateurs d'œufs ou animaux élevés sur la zone d'étude et les pêcheurs.

L'identification des sources de pollution potentiellement dangereuses, des vecteurs et des cibles, réalisée sur la base des émissions et traitements présentés précédemment, fournit le résultat suivant :

Domaine	Emissions	Source de danger	Vecteur	Cible
				Riverains
Eau	Eaux sanitaires	-	-	O
	Eaux pluviales de voiries ruisselant sur les surfaces imperméabilisées	-	O	O
	Eaux pluviales ruisselant sur les surfaces non imperméabilisées	-	O	O
Air	Gaz issus des installations de combustion	-	O	O
	Gaz d'échappement (trafic)	-	O	O

O = Oui

**Il s'avère que la combinaison source / vecteur / cible n'est identifiée pour aucun des schémas d'exposition présentés.**

## 2 CONCLUSION DE L'ÉVALUATION DU RISQUE SANITAIRE

Comme stipulé dans la circulaire du 3 août 2013 relative à la démarche de prévention et de gestion des risques sanitaires des installations classées soumises à autorisation, l'évaluation des risques sanitaires du projet de CALAIS LOG INVEST, site nouvellement soumis à autorisation et non IED, est réalisée de manière qualitative.

Au vu des éléments précédents de description des rejets atmosphériques et aqueux lié au futur entrepôt logistique, les émissions du site seront considérés comme négligeables. La combinaison source/vecteur/cible n'étant jamais rencontrée, l'évaluation des risques sanitaires ne sera pas poursuivie.

### **3 METHODOLOGIE DE L'EVALUATION DU RISQUE SANITAIRE**

L'évaluation du risque sanitaire a été réalisée à partir :

- ↳ du guide « Evaluation de l'état des milieux et des risques sanitaires » publié par l'INERIS en août 2013,
- ↳ de la circulaire du 9 août 2013 relative à la démarche de prévention et de gestion des risques sanitaires des installations classées soumises à autorisation,
- ↳ de données provenant de l'Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques (INERIS),
- ↳ de données provenant de l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques).